(Annexe n°3)

PROCURATION DE VOTE

ÉLECTION du DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE JOURNALISME
DE BORDEAUX-AQUITAINE (IJBA)

- scrutin du jeudi 19 octobre 2017 -

➢ Je soussigné(e):

Nom usuel: …….

Nom patronymique: ……

Prénom:…….

Né(e) le :……..

Ayant la qualité de membre du conseil de l'Institut ayant voix délibérative,

➢ **donne procuration à:**

Nom usuel: …….

Nom patronymique: ……

Prénom:.…….

Né(e) le :……..

Ayant la qualité de membre du conseil de l'Institut ayant voix délibérative

➢**pour voter en mes lieu et place le <u>jeudi 19 octobre 2017</u>, pour l'élection du directeur de l'IJBA**

Fait à : **le :**

Signature (précédée de la mention « *Bon pour pouvoir ») :*

☛ **nul ne peut être porteur de plus deux mandats.**

☛ **Le mandant doit remettre au mandataire une procuration *originale* (pas de photocopie) et la pièce justificative de son identité:**

<u>- pour les mandants « *enseignants* » et «*BIATOSS* » et pour les mandants « *personnalités extérieures désignées à titre personnel* »</u>: *justificatif suivant*: carte professionnelle ou carte Izly (Aquipass) ou carte d'identité ou passeport ou permis de conduire];

<u>- pour les mandants «*personnalités extérieures représentants les collectivités locales, organismes, institutions*» (c'est-à-dire les personnalités extérieures non désignées à titre intuitu personae)</u> : *justificatif suivant:* carte professionnelle ou carte d'identité ou passeport ou permis de conduire]; ainsi que d'une déclaration écrite et signée du suppléant attestant de sa non-participation à la séance ;

- <u>pour les mandants « *étudiants* »</u>: carte d'étudiant du mandant, ou du certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité du mandant, ainsi que d'une déclaration écrite et signée du suppléant attestant de sa non-participation à la séance.